ABCD COURTAGE
Société par actions simplifiée
Au capital 1 000 euros
116 RTE D'ESPAGNE BAL 409
31200 TOULOUSE

RCS 889 902 607 TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1er avril,

A neuf heures,

L'actionnaire unique de la société SASU ABCD COURTAGE société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000€, s'est présenté au siège social au : 116 Route d'Espagne BAL 409 – 31200 TOULOUSE, sur convocation de la Présidence.

Monsieur Chahid BENAOUDA préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Agrément de nouvel actionnaire**
- **Autorisations de cession d'actions**
- **transfert du siège social**
- **Modification des statuts,**
- **Démission de Chahid BENAOUDA de ses fonctions de Président,**
- **Nomination de Madame Léa BENHAIM aux fonctions de Président,**
- **Pouvoirs à donner.**

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale décharge purement et simplement la présidence de l'obligation de convocation sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique agrée la qualité d'actionnaire à :

CS

- **Madame Léa BENHAIM, née le 18/01/1978 à Thiais (94), de nationalité Française, demeurant au 46 rue Raspail 94140 Alfortville**.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique autorise la cession d'actions suivante :

- Monsieur Chahid BENAOUDA cède 1000 actions à Madame Léa BENHAIM.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social à l'dresse suivante :

6 place du Président Thomas Woodrow Wilson
31000 Toulouse

CINQUIEME DECISION

En conséquence des précédentes décisions, l'actionnaire unique décide modifier l'article 4 , 8 et 9 des statuts de la société :

*« **ARTICLE 4 - Siège social***

***Suite à l'AGE en date du 01/04/2025,** le siège social est fixé 6 place du Président Thomas Woodrow Wilson 31000 Toulouse.*

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision du Président, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

*« **ARTICLE 8 - Capital social***

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 €).
Il est divisé en mille actions d'un euro de valeur nominale, libérées en totalité.

***Suite à la cession d'actions en date du 01/04/2025**, le capital se décompose comme suit :*

- Madame Léa BENHAIM, propriétaire de 1000 actions.

ARTICLE 9 – Nature des actions créées

Répartition des droits de vote

- Madame Léa BENHAIM : 1 000 droits de vote, soit 100 % »

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Chahid BENAOUDA de ses fonctions de Président et nomme en remplacement Madame Léa BENHAIM, demeurant au 46 rue Raspail 94140 Alfortville

CD

SIXIEME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Chahid BENAOUDA
« Bon pour démission des fonctions de Président »

Bon pour démission des fonctions de président

Madame Léa BENHAIM
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

CS